

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

CONFÉRENCES ARCHEOLOGIQUES (1)

AU COLLÈGE CANADIEN

Abrégé de l'histoire des persécutions

Première période

NÉRON fut le 1er empereur qui persécuta les chrétiens. C'est Tertullien qui nous le dit. En même temps il nous apprend que les chrétiens se félicitaient d'avoir un monstre pour les persécuter. Cependant au commencement de son règne, les chrétiens jouirent d'une pleine liberté, protégés qu'ils étaient par la loi romaine. Mais les juifs ne tardèrent pas à montrer que les chrétiens n'avaient rien à faire avec eux ; qu'ils avaient leur religion séparée. Et ainsi les juifs furent les auteurs de la persécution.

Elle fut décidée en 64. L'occasion suivante la fit éclater. Néron voulait agrandir Rome et la décorer. Ne pouvant supporter qu'une partie gardât son aspect ancien, vieilli par les ans et les intempéries, surtout aux environs du Grand Cirque et de la Porte Papelle, il résolut de détruire cette partie de la ville. Il y fit mettre le feu qui consuma presque Rome entière, au mois de juillet le 4. Tacite raconte que Néron monta sur une tour et regarda l'incendie de Rome en chantant des vers d'Homère. C'était la tour de Mécène, qui se trouvait dans les jardins du roi.

L'incendie prit des proportions plus vastes que Néron

(1) Voir la *Revue* No 2, pag. 43 et No 3, pag. 91.

ne le voulait. Le peuple en fut indigné et se révolta. On fit courir le bruit que les chrétiens avaient mis le feu à la ville. On leur fit subir un procès et on les condamna à être brûlés vifs dans les jardins de l'empereur.

Cette persécution nous est racontée par un auteur païen. Tacite, dans ses Annales, liv. XII, reproche à Néron sa cruauté et fait ressortir l'innocence des chrétiens. Donnant une description des supplices, il dit : *Hortos suos in spectaculo Nero obtulerat*. Puis il ajoute que les chrétiens étaient revêtus de peaux de bêtes pour être déchirés par des chiens. Ils étaient fixés à des tiges et brûlés vivants pour éclairer les spectacles qui se donnaient dans ses jardins. Et pendant ce temps, Néron conduisait lui-même son char et se promenait à la lueur de ces sinistres flambeaux. Voilà le commencement de la persécution de Néron. A cette époque il est très probable que saint Pierre était revenu à Rome, mais il n'était pas connu. Ces spectacles eurent lieu à l'endroit où est aujourd'hui la sacristie de Saint-Pierre. Cet endroit est donc vénérable par le nombre de victimes qui y furent immolées. C'est probablement là, dans la catacombe du Vatican, que furent déposés leurs corps.

Deuxième période

La deuxième période commence en l'an 67. Elle est remarquable à cause des célèbres martyrs saint Pierre et saint Paul. Quelques renseignements nous permettent de déterminer la date du martyre de ces deux apôtres. D'après la tradition, ils sont morts la même année, le même jour. *Tertio calendas Julii... utrumque in catacombis, etc.* C'est le 29 juin. Le martyrologe et le calendrier Libérien, qui contient le texte des persécutions, nous en précisent la date.

Saint Jérôme, *De viris illustribus*, rend le même témoignage. Sénèque, le maître de Néron, mourut deux ans avant les apôtres. La date de sa mort est fixée en l'an 65, donc saint Pierre et saint Paul souffrirent le martyre en 67.

Une lettre de saint Clément nous dit qu'ils sont morts sous le gouvernement des préfets. Or, l'histoire nous apprend que pendant le voyage de l'empereur en Grèce en 67, Rome fut gouvernée par deux préfets. Il n'y a donc plus de doute sur la date du martyre de ces deux apôtres.

Nous ne possédons pas d'actes bien authentiques sur le martyre de ces deux saints. Néanmoins nous avons une série de documents apocryphes qui ont une certaine valeur. Ces documents ne sont pas postérieurs au IIIe siècle, partout il conservent une tradition très-ancienne et ont droit au respect. En effet ces documents ont été compilés sur des actes primitifs qui revêtent assurément un caractère d'authenticité. Au nombre de ces documents est le Canon Muratorien. Dans ces œuvres du IIe siècle, on cite une passion de saint Pierre *Passio Petri*. C'est donc qu'au IIe siècle, on conservait une passion du premier apôtre. Pour ce qui concerne les indications locales, les actes apocryphes ont une grande valeur, même ceux du VIe et VIIe siècle. La raison en est qu'ils ont conservé la tradition vive, sans aucune altération.

Nous indiquerons maintenant le lieu de ces deux martyres. Pour saint Paul, il n'y a aucun doute qu'il eut la tête tranchée *ad aquas Salvias*, aux trois fontaines, à gauche de la voie d'Ostie. Il n'y a qu'une tradition à ce sujet.

Pour saint Pierre, il existe deux traditions. La première nous dit qu'il fut crucifié au Vatican ; la seconde, sur le Janicule. D'après les Actes, c'est au Vatican, dans

les jardins de Néron *juxta locum ubi crucifixus fuerat, etc.* Or le lieu de sa sépulture est bien au Vatican. Il s'ensuit qu'il fût martyrisé à cet endroit même. La tradition du Janicule semble moins probable.

En effet, si saint Pierre eut souffert le martyre dans ce dernier endroit, comment pourrait-on interpréter cette expression *juxta locum, etc.* On y lit, il est vrai, cette autre parole *juxta palatium Neronianum*, mais cette rédaction fut probablement ajoutée après le IV^e ou le V^e siècle.

Il y a des indications encore plus exactes : *Juxta obeliscum inter duas metas.* Or ces mètres, nous rappellent dans le Cirque les points d'où l'on donnait le signal des courses. L'obélisque était au milieu du Cirque peu éloigné de l'endroit qu'il occupe aujourd'hui sur la place Saint-Pierre. Sur le Janicule, au contraire, il n'y avait ni cirque, ni obélisque. Cette tradition du Vatican est donc la plus ancienne et elle se continue jusqu'au moyen âge. Bosio dans sa « Rome souterraine » confirme cette opinion. Au moyen-âge, on avait érigé une chapelle sur le Janicule, *Oratorium crucifixionis Beati Petri.* Jules Ercolano, au XVII^e siècle nous en donne une description. Néanmoins ceci ne prouve rien contre la tradition du Vatican.

Comment expliquer, en effet, cette tradition du Janicule ? si ce n'est en disant qu'elle origine d'une confusion.

Du fait qu'il y a eu une chapelle, sur le Janicule, qui a contenu des souvenirs de saint Pierre et qui s'appelait Saint-Pierre *in Montorio.* *Montorio* de *mons aureus, mons aurelius* tirant son nom de la *Via aurelia* ; du fait qu'au XV^e siècle les rois catholiques d'Espagne aient construit une église du nom de « Saint-Pierre *in Montorio,* » il ne s'ensuit nullement que cette tradition ait une véritable valeur. Nous opinons en faveur de la tradition du Vati-

can et nous disons, comme dernière confirmation, qu'il était impossible du temps de saint Pierre, d'enterrer les corps au *Montorio*. C'était précisément là que se trouvait l'Acropole. Au contraire, auprès du Vatican, des familles chrétiennes possédaient des tombeaux et il était facile de donner la sépulture aux martyrs.

Quelques difficultés se présentent, si nous voulons expliquer la position du tombeau dans les jardins de l'empereur. Cependant si nous faisons attention à la topographie d'alors, ces difficultés disparaissent bien vite. Le cirque occupait l'endroit de la sacristie de Saint-Pierre aujourd'hui. Au centre, était l'obélisque, dont une pierre recouverte d'une inscription, rappelle encore l'endroit. Le cirque s'étendait à droite et à gauche. Au delà du cirque, il y avait une voie, dont on retrouva le pavé, lors de la construction de la basilique. C'était la voie Cornelia. La basilique actuelle correspond à peu près à la voie ancienne; de telle sorte que cette voie passerait à l'intérieur de la partie gauche de la basilique.

Le tombeau de saint Pierre devait être à droite de cette voie. A l'époque d'Urbain, VIII^e siècle, on trouva près de ce tombeau quantité d'inscriptions sépulcrales. Il y avait donc là un domaine funéraire. Ce qui répond parfaitement à la coutume qu'avaient les grands seigneurs romains, d'avoir leurs tombeaux près de la voie publique. Une de ces familles chrétiennes aurait enterré là, les premiers martyrs de la persécution de 64, ainsi que le corps de l'apôtre vénéré. Voilà comment on explique la place du tombeau de saint Pierre. A l'exception de ce tombeau, il ne reste plus aucun vestige de cimetière. A quelque distance, on a cependant retrouvé, dans un tombeau chrétien, une inscription qu'on attribue à saint Lin, successeur de saint Pierre.

Quant à saint Paul, nous n'avons aucun doute, tant

sur le lieu de son martyre, que sur celui de son tombeau. Il fut enterré dans le cimetière de Lucine, qui fut détruit par la construction de la basilique de Constantin. Le tombeau de saint Paul resta toujours au même endroit. Il est encore visible. On l'a retrouvé après l'incendie de 1823 avec une inscription du IV^e siècle : *Paulo apostolo martyri*. Voilà les grandes lignes de la persécution de Néron. Il y eut un grand nombre de martyrs dont on ignore les noms. On mentionne pourtant ceux de saint Procès et saint Martinien.

En 68, Néron se donna la mort. Sous ses successeurs ce fut une époque de paix pour l'Eglise. Cette paix se continua jusqu'à Domitien.

Deuxième persécution

Domitien qui régna de 81 à 96, fut le second persécuteur des chrétiens. Au lieu d'imiter Vespasien et Titus, qui avaient donné à l'Eglise une paix quasi-universelle, il copia le cruel Néron : *Tortio Neronis*. Il persécuta les chrétiens dans la deuxième partie de son règne. Deux auteurs cherchent à diminuer le nombre des martyrs de cette persécution. Ce sont Dodvell, au XVII^e siècle, *De paucitate martyrum*, qui fut plusieurs fois réfuté ; et Aubé de nos jours, également réfuté par Paul Allard. On ne peut donc nier la vérité historique de cette persécution. Mais cette persécution a un caractère spécial, que nous appellerons personnel, comme la persécution de Néron. En effet sous ces deux empereurs les chrétiens ne furent pas persécutés en vertu d'une loi générale. Pour cette raison, nous disons que ces deux persécutions ont un cachet personnel plutôt que légal.

La persécution de Domitien nous est démontrée par

plusieurs témoignages. Nous en trouvons une allusion dans l'Apocalypse ; dans ce passage où il est question du sang des martyrs. Or l'Apocalypse fut composé à cette époque.

La lettre de saint Clément contient aussi une allusion. Ecrivant aux Corinthiens, il s'excuse d'avoir retardé à leur répondre alléguant que des événements sanglants l'en avait empêché. Or cette lettre fut écrite à la fin du 1er siècle.

La lettre de Trajan à Pline dit qu'on ne devait pas exercer de cruautés spéciales comme auparavant. On reconnaît là, une allusion aux supplices ordonnés par Domitien.

Eusèbe dans son histoire ecclésiastique, liv. IIIe, chap. 20, l'atteste également. Enfin mentionnons saint Justin, dans son dialogue sur Tryphon, et Tertullien qui corroborent tous ces témoignages.

Parmi les auteurs profanes qui ont parlé de cette persécution, nommons Dyonisius Cassius et Suétone qui écrivait la biographie de l'empereur. Suétone nous dit qu'il exerça des cruautés à l'égard de certaines personnes de sa famille, accusées de superstitions étrangères. *Cultus judaici et superstitionis externae*. Tacite rend le même témoignage *superstitionis externae*. Suétone nous dit encore que Domitien condamna à l'exil, Flavius Clemens, consul, et Flavia Domitilla. Egalement pour la même raison, Manlius Achillæus Glabrio. Quant à Flavius Clemens et à Flavia Domitilla, il est certain qu'ils furent martyrs de la foi. Eusèbe nous parle de ces personnages ainsi que d'une autre Flavia, la nièce de la première. Nérée et Achillée auraient été leurs serviteurs. Le témoignage des monuments confirme cette série de preuves. On a retrouvé le cimetière de ces familles sur la voie Ardéatine, près de la catacombe

Saint-Calixte. C'est M. de Rossi qui en a trouvé le véritable endroit par l'inscription suivante : *Ex indulgentia Flaviae Domitillae*.

C'est donc là qu'était ce cimetière, ainsi que la basilique Nérée et Achillée et des souvenirs de sainte Petronille.

Nous avons une autre confirmation tirée des monuments. L'on avait toujours pensé que Glabrio avait été condamné pour la même raison que Flavius Clemens. Cependant ce n'était qu'une conjecture. Or voici qu'en 1888, on fit des fouilles à la catacombe de Sainte-Prisille, la plus ancienne de Rome, comme nous l'avons déjà dit,—et l'on trouva une hypogée qui avait un escalier spécial. Il était richement décoré de marbres et de peintures. Dans une chapelle, on trouva quantité d'inscriptions brisées. Plusieurs portaient la suivante : *Achilles Achillis Glabrioni*. On dut donc reconnaître le tombeau de cette famille. Au fond de cette chapelle, on trouva un sarcophage, sur lequel on pouvait dire la messe, ainsi que deux colonnes d'un marbre précieux.

Aujourd'hui il n'y a plus de doute et Manlius Achilles-Glabrio fut martyr sous Domitien.

Troisième persécution

Trajan fut certainement un bon empereur. C'était un homme politique, juste et sage. *Optimus princeps*, comme disent les inscriptions attachées à ses monuments. Mais il eut le tort d'inaugurer la persécution légale contre les chrétiens. Voici dans quelle circonstance. Comme l'Eglise catholique avait joui relativement d'une grande liberté jusqu'à Trajan, le nombre des chrétiens s'était considérablement accru. En Bithynie, sous le gouvernement de Pline, ils étaient devenus tellement nom-

breux que les païens virent leurs temples désertés. Ils s'en plainquirent à Pline, qui en écrivit à Trajan. Cette demande de Pline et cette réponse de Trajan, sont des documents que nul ne peut révoquer en doute. Or voici ce que contient la lettre de Pline. Il existe ici, dit-il, une grande multitude de chrétiens. Ils ne font aucun mal *hymnum Xto canunt*. Ils se réunissent pour prier et pour prendre leur repas *iterum ad capiendum cibum*. Il faisait allusion aux agates ou à l'eucharistie. Les temples des dieux sont abandonnés. Alors que dois-je faire ? Et Trajan donna sa réponse qui eut toute la force d'un décret, parcequ'elle venait de l'empereur. Il dit qu'or ne devait pas faire de cruautés aux chrétiens. Seulement on devait punir ceux qui interrogés, refusaient de nier leur titre de chrétien. Cette loi fut en vigueur de Trajan à Constantin, 313. Elle fut suspendue quelque fois, mais jamais abrogée. Pendant cet intervalle de temps, l'Eglise fut donc une société défendue, *non licet esse vos*. C'était le cri lancé contre les chrétiens. Telle est la position que fit à l'Eglise la lettre de Trajan. Cette même loi fut confirmée sous Marc-Aurèle et dans les mêmes termes. Mais l'édit de Milan y mit fin, après la victoire de Constantin sur Maxence.

Voici les témoignages qui démontrent cette persécution. D'abord les actes des martyrs et le martyrologe. Ensuite le martyre de saint Clément, auteur d'une lettre que nous avons souvent citée. Une tradition vraiment apostolique nous dit qu'il fut exilé en Chersonèse, aujourd'hui Crimée. Après de grandes souffrances qu'on lui aurait fait endurer, on lui aurait mis un ancre au cou et on l'aurait précipité à la mer. Les chrétiens auraient enterré son corps dans une île, où il serait demeuré jusqu'au IXe siècle. Il est depuis ce temps à Rome sous le maître autel de l'église Saint-Clément. A

l'endroit qu'il occupe aujourd'hui, les premiers chrétiens avaient un souvenir local. C'était le lieu où il réunissait les chrétiens. C'était la demeure du saint *e regione montis Caelii*. Cette demeure devait être l'église vénérée à Rome.

Saint Jérôme nous dit qu'une église bâtie à Rome conserve son souvenir jusqu'à ce jour.

Lors des fouilles qu'on fit en 1857, on trouva une deuxième église, au-dessous de la première. Cette église rappelée par saint Jérôme date du IV^e siècle. On peut déterminer qu'elle avait été abandonnée au XII^e siècle. En continuant ces fouilles, on trouva une troisième église au-dessous de la deuxième. C'était une maison romaine, aussi bien conservée que celles de Pompéi. Cette maison date du I^{er} siècle. Elle servit de confession à la deuxième église et c'est là que saint Clément réunissait les chrétiens.

Le martyr de saint Ignace, évêque d'Antioche en Syrie, confirme cette persécution. Il fut condamné à être dévoré par les bêtes dans l'amphithéâtre. Avant d'entrer à Rome, il écrivit une lettre aux chrétiens, leur demandant de ne pas solliciter sa grâce. On conserve dans l'église de Saint-Clément des reliques de ce saint.

Après Trajan, vient Adrien. Rien d'important sous son règne. Il persécuta un certain nombre de chrétiens, mais nous n'avons pas de renseignements précis sur cette persécution. Il y eut cependant le martyr célèbre de sainte Symphorose à Tusculum, où Adrien possédait une villa. Nous voyons les ruines de cette villa, à quelque distance de Tivoli.

Antonin le Pieux succède à Adrien. Son règne est une période de paix pour l'Eglise. Il n'y a pas de persécution en règle. On remarque bien un certain nombre de martyrs, mais ils ont été immolés plutôt en vertu de

la loi générale, que les gouverneurs de provinces faisaient quelquefois exécuter. Le christianisme se répand donc beaucoup. Mais comme les chrétiens sont haïs des païens, ils sont accusés par ceux-ci de crimes imaginaires. A cette époque paraît le célèbre apologiste saint Justin. Il composa deux apologies dont la première est très importante. Elle décrit les mœurs et coutumes des chrétiens. Elle parle de leur vie et de leurs réunions liturgiques. Elle répond aux accusations de crimes abominables que l'on disait perpétrés par les chrétiens. Elle nous dit que les chrétiens se réunissaient le dimanche dans leurs églises paroissiales, *tituli*. C'est par préjugé qu'on fixe souvent les lieux de réunions des chrétiens dans les catacombes. Ils y allaient rarement aux anniversaires des martyrs; mais en règle générale, c'est dans leurs *tituli* qu'ils se réunissaient. Saint Justin, parlant de leurs cérémonies, nous donne une description de la liturgie du IIe siècle. Il nous fait voir que cette liturgie était la même que celle d'aujourd'hui.

Quatrième persécution

Pour l'histoire des persécutions, la période importante est la persécution de Marc-Aurèle. Il régna de 161 à 180. Marc-Aurèle fut un des meilleurs empereurs romains. Il était juste, pacifique comme son prédécesseur Antonin. De plus c'était un savant, un philosophe et un guerrier. Il fut élevé à l'école stoïque de la philosophie grecque. Il écrivit sur ce sujet, un ouvrage important. C'est un livre de méditations sur lui-même, sur son âme et ses devoirs. Dans sa philosophie morale, on y voit l'influence secrète du christianisme, alors très répandu. Marc-Aurèle subit cette influence sans la connaître. Elle fut même une des causes de ses persécutions cruelles contre les chrétiens. En effet, croyant les chrétiens

ennemis de l'empire, il sévit contre eux, mettant en pratique les principes qu'il avait composés dans son cabinet.

Une autre cause de ses persécutions, peut se tirer des conditions politiques et des événements militaires de son règne. Marc-Aurèle dut soutenir une guerre sanglante contre les Marcomans et les Quades. Il vainquit ces barbares. D'où lui vient le surnom de Marcomanicus. Quelques monuments rappellent ses conquêtes. La colonne vulgairement appelée Antonine, qui s'élève sur la Place Colonne, fut érigée en son honneur. Une inscription nous dit : *Marcus Aurelius Antonio Pio dedicavit* ; mais cette inscription n'est pas authentique. C'est à tort que les archéologues du XVII^e siècle, attribuent cette colonne à Antonin le Pieux.

Une inscription précieuse que nous possédons au musée du Vatican et qui fut trouvée auprès de cette colonne nous dit qu'il y avait là, un gardien, ayant sa maisonnette et jouissant de certains privilèges. De plus on y lit l'expression *Columna Divi Marci*. L'on sait qu'après l'apothéose, les empereurs portaient ce nom. Les bas-reliefs représentent des épisodes de la guerre qu'il fit contre les barbares, les Marcomans et les Quades, de même que les bas-reliefs de la Colonne Trajane, représentent des épisodes de la guerre que Trajan fit contre les Daces. Les statues de saint Pierre et saint Paul qui les surmontent aujourd'hui furent placées par ordre de Sixte-Quint.

Un autre monument qui rappelle Marc-Aurèle, fut un arc de triomphe, érigé sur le Corso. Ses bas-reliefs représentaient différents épisodes de la guerre qu'il fit aux barbares. On les conserve au musée du Vatican. Cet arc disparut au milieu du XVII^e siècle pour faire place à une arène où se livrait un gigantesque tournoi en temps de Carnaval, suivant l'expression de Bouffroy.

Cette guerre que Marc-Aurèle fit aux barbares fut pour lui une occasion de persécuter les chrétiens. Les païens qui les haïssaient, demandèrent leur immolation pour calmer la colère des dieux. Comme Marc-Aurèle était fort superstitieux, qu'il avait coutume de faire des sacrifices avant de partir pour le combat, il crut calmer les dieux en immolant les chrétiens. De là l'explication de cette triste vérité que Marc-Aurèle persécuta les chrétiens. Cette persécution comprend deux périodes. La première date de l'an 164 La seconde qui est la plus acharnée, de 177.

A la première période appartient le martyre de sainte Félicité. A la deuxième, celui de sainte Cécile. Nous fixons d'abord le martyre de sainte Félicité par les actes de cette sainte. Ils ne sont pas tous authentiques, mais vu leur grande antiquité, on ne saurait les prendre pour légendaires, et ils ont droit au respect. Saint Grégoire a connu le texte de ces actes. Il nous dit cependant qu'il en a trouvé un meilleur. *Juxta acta emendatiora*. Il y est dit qu'elle avait sept fils. Tous furent élevés dans la religion chrétienne. Comme elle était noble et qu'elle avait des richesses, elle fut accusée de crime et forcée de sacrifier aux dieux, ainsi que ses enfants. Tous refusent et versent généreusement leur sang pour la religion de Jésus-Christ pendant que leur mère les encourage de ses paroles. Enfin les bourreaux l'immolent elle-même sans pitié. Ce martyre est resté célèbre dans l'histoire de l'Eglise de Rome. On a trouvé dans ses actes, le nom du préfet Publius. Or ce Publius Salvius Julianus fut préfet de Rome en 162. Il était célèbre jurisconsulte. C'est lui qui fixa l'« Édit perpétuel. » Il aurait peut-être été aussi chef d'un tribunal. Pour ces raisons, M. de Rossi et M. Allard ont fixé le martyre de sainte Félicité à la première période. Les monuments

des catacombes confirment cette date. M. de Rossi en 1862, a retrouvé dans la catacombe Saint-Pretextat, sur la voie Appienne, le tombeau de saint Janvier, le fils, aîné de sainte Félicitée : *Major natu* ; ainsi que l'inscription suivante : *Beato martyri Januario, Damasus scripsit.*

Les décorations de cette crypte, la forme des briques, le style des colonnes et des pilastres, une peinture qui représente les quatre saisons nous disent qu'elle est très ancienne. L'art peu développé répond bien à l'époque de Marc-Aurèle.

La deuxième période de la persécution fut plus cruelle. L'année 177 rappelle la date d'un grand carnage à Lyon. Des pièces authentiques *Acta martyrum Lugduni* nous donne une description de ces martyres. Le texte a été conservé par Eusèbe. Elles nous disent que les martyrs subirent les tourments de l'amphithéâtre et qu'ils furent terribles. Ces pièces nous parlent aussi de l'édit de Marc-Aurèle qui contient des expressions semblables à celles qu'on peut lire dans la lettre de Trajan à Pline. On y voit une confirmation de la loi de Trajan contre les chrétiens. 177 est certainement la date d'une persécution générale. A cette époque, il y eut un martyr à Rome. C'est celui de sainte Cécile. Cécile appartenait à une des plus aristocratiques familles de Rome. Cicéron nous parle de cette familles des Cécilii de Cécilia Metella dont nous voyons le tombeau sur la voie Appienne. Mais pour expliquer le martyre de cette noble romaine à cette époque, il faut d'abord élaguer une difficulté. On a cru longtemps qu'elle avait été martyrisée sous Alexandre Sévère. En effet, on lit dans les actes de sainte Cécile, qu'elle fut enterrée par Urbain pape. *Quam Urbanus Papa sepelivit.* Or Urbain est un contemporain de Sévère. Mais on parle aussi dans les Actes de Cécile d'une grande per-

sécution. Or sous Alexandre Sévère, il n'y a pas de persécution. Au contraire cet empereur se montre favorable aux chrétiens. Il fait même bâtir une chapelle au Palatin où l'on voit au milieu des statues, celle de Notre-Seigneur. Il est donc évident qu'il n'y eut pas de persécution sous Sévère, et que sainte Cécile fut martyrisée sous Marc-Aurèle. Une autre raison qui confirme cette opinion, c'est que les actes de Cécile font allusion à un double interrogatoire qu'elle aurait subi. Or Alexandre Sévère régna seul ; Marc-Aurèle, au contraire, avait un collègue. Ce fut d'abord Lucius Vérus, puis Commode. Enfin l'édit des empereurs est cité dans les actes de sainte Cécile, et cet édit est conforme à celui que rapporte Eusèbe, comme étant de Marc-Aurèle. Adon dans son résumé des actes des martyrs nous parle d'Urbain, mais à la fin du récit, il nous dit que la vierge souffrit le martyre sous Marc-Aurèle et Commode. Nous sommes donc en face d'une contradiction ? D'après M. de Rossi, Adon a dû copier dans un récit plus ancien, sans faire attention à la date. De plus de Rossi démontre que dans le cimetière de la Voie Appienne, il y avait des tombeaux de la famille Cecillii, antérieurs au III^e siècle et que Cécile fut déposée dans ces tombeaux. D'où l'on peut conjecturer que sainte Cécile appartient à la persécution de Marc-Aurèle, en 177. C'est l'année de la grande tragédie de Lyon. Comment expliquer maintenant le nom d'Urbain ? Il faut dire que cet Urbain est autre que le pape de Rome.

Il faut savoir aussi qu'à cette époque, on donnait le nom de *pape* aux évêques. Or M. de Rossi a démontré qu'il y avait à Rome sous Marc-Aurèle un évêque de ce nom. Cet Urbain fut enterré dans le cimetière de Prétextat. Voilà donc l'explication de l'erreur.

L'empereur Commode succéda à son père Marc-Aurèle.

Sous son règne la persécution se continue durant quelque temps. Une des plus célèbres victimes, est le sénateur Appollonius, qui prononça une apologie en plein sénat romain. Quelques temps après, Commode cessa de persécuter. Sans abroger l'édit de Trajan, il ne l'appliqua pas et se montra favorable aux chrétiens. On attribue cette clémence à Marcia son épouse, qui était secrètement chrétienne. Sous ce règne de paix, l'Eglise romaine se développe prodigieusement. C'est l'époque des voyages de plusieurs évêques de l'Asie-Mineure. On parle d'un certain Abercius, évêque de Nécropolis, qui vint à Rome, à la fin du IIe siècle.

(A suivre.)

LA MÉDAILLE DE SAINT BENOIT

LA médaille de saint Benoît se répand d'une manière prodigieuse et bien consolante.

Dans leur lutte contre le satanisme qui les menace de toutes parts, les vrais enfants de l'Eglise, cherchent dans cette médaille un signe d'alliance avec le patriarche des moines.

Ils ont raison.

“ Porte-drapeau du Christ, ” selon l'expression de Saint-Pierre Damien, Benoît, par le signe sacré du salut infligea aux puissances des ténèbres des défaites innombrables. Sa mort triomphante n'a fait qu'agrandir le champ de son action. Ce n'est plus Subiaco et le mont Cassin c'est l'univers entier.

Or, tandis que les moines de France vont célébrer, le 11 de ce mois, la fête de la translation douze fois séculaire du corps de leur glorieux Père à Saint-Benoît-sur-Loire, mettons en lumière la bienfaisante médaille. Mieux connu, elle sera plus appréciée, et les bénédictions qu'elle nous procurera répondront pleinement à nos besoins spirituels et temporels.

I

Importance de la médaille de saint Benoît

La croix a été l'instrument de la rédemption du monde, et par conséquent elle est un objet de terreur pour l'enfer.

En faisant à saint Benoît l'honneur de figurer sur une médaille avec l'effigie de la croix, l'Eglise n'a eu d'autre but que de montrer l'efficacité que le signe sacré de notre salut a eu entre ses mains. Saint Grégoire le Grand, qui a écrit la vie du glorieux patriarche, prouve par des faits nombreux et détaillés les prodiges opérés par saint Benoît, au moyen du signe de la croix.

Cependant, aucun des récits du grand pape ne manifeste avec autant d'autorité la mystérieuse relation qui existe entre l'emploi du signe de la croix et l'invocation de saint Benoît que les actes mêmes des deux premiers disciples du saint patriarche : saint Placide et saint Maur.

A Capoue, on demande à saint Placide la guérison du primicier de cette ville. Après de longues résistances de son humilité, il consent à imposer sa main sur la tête de ce prêtre atteint d'une maladie mortelle, et il le guérit instantanément en prononçant ces paroles : *Au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ qui, par les prières et la vertu de notre maître saint Benoît, m'a retiré sain et sauf du milieu des eaux, que Dieu récompense votre foi et vous rende votre première santé.* ”

Saint Maur, ayant quitté le grand patriarche pour établir sa règle dans les Gaules, devient à son tour un véritable thaumaturge par les grands et nombreux miracles qu'on lui demande d'opérer.

Or, tous ces miracles, il les fait par le signe de la croix et par un appel direct aux mérites de saint Benoît

Les fils connaissaient par expérience l'immense crédit de leur père et la force mystérieuse du signe de la croix entre ses mains.

En recourant avec foi à ces deux forces combinées ils en venaient à surpasser les prodiges mêmes du saint patriarche.

Or, il y a là, croyons-nous, les éléments certains d'une vraie tradition, et on s'explique aisément comment, dans la suite des âges, la coutume introduisit de représenter sur une même médaille l'effigie de la sainte croix et celle de saint Benoît.

II

Origine de la médaille de saint Benoît

Mais à quelle époque remonterait cet usage ?

C'est un point d'histoire difficile à établir.

Une guérison miraculeuse, opérée par saint Benoît en faveur de Brunon, qui fut depuis moine, puis pape sous le nom de Léon IX (1048), prouveⁱ clairement que saint Benoît apparaissant à Brunon la croix à la main, fut reconnu du jeune homme parce qu'on était déjà dans la coutume de représenter le saint législateur portant ce signe du salut.

Cependant, ce n'est qu'à partir de 1647 qu'on a des notions très précises sur la médaille de saint Benoît et les lettres empreintes sur la croix de la médaille. A cette époque, des magiciennes de Nattremberg, en Bavière, emprisonnées pour cause de maléfices, déclarèrent devant les juges que leurs manœuvres superstitieuses étaient toujours restées sans résultat dans les lieux où l'image de la sainte croix était suspendue ou cachée en terre. Elles ajoutèrent même qu'elles n'avaient jamais pu exercer leur pouvoir sur l'abbaye de Netten, et que cette impuissance leur avait fait comprendre que la croix protégeait ce monastère.

De fait, de nombreuses croix couvraient les murs de l'abbaye, et sur ces croix étaient peintes des lettres mystérieuses dont les moines, par le malheur des temps, avaient complètement perdu le sens.

Ils ne purent tout d'abord fournir aucune explication. Mais après bien des recherches, ils mirent la main sur un manuscrit de la bibliothèque de l'abbaye ; c'était un évangélaire remarquable

contenant, à la suite des Evangiles, le traité de Rhaban-Maur sur la croix, et, parmi de nombreux dessins, un saint Benoît revêtu de la coulle monastique et tenant dans la main droite un bâton terminé par une croix. Sur le bâton était écrit ce vers :

Cruz sacra sit M lux N draco sit michi dux.

De la main gauche du saint patriarche sortait une banderolle portant ces deux autres vers :

*Vade retro Sathana nug suade M vana
Sunt mala quæ libas ipse venena bibas.*

Ces vers donnaient, à n'en pas douter, la signification précise des lettres mystérieuses empreintes sur les croix de l'abbaye.

La piété catholique s'empara de cette précieuse découverte. Des médailles furent frappées en Allemagne d'abord, puis dans toute l'Europe catholique.

Sur l'une des faces on grava l'effigie de saint Benoît tenant de la main droite le signe du salut, et de l'autre la Règle, puis, sur le revers de la médaille, une croix empreinte des caractères mystérieux dont il a été question et qui lui donnent, en réalité, sa valeur et son efficacité.

Saint Vincent de Paul, qui mourut en 1660, paraît avoir connu cette médaille, car toutes les sœurs de Charité la portent à leur chapelet de temps immémorial, et durant un long intervalle, elle ne fut plus guère frappée que pour leur usage.

III

Explication des signes empreints sur la croix ou médaille de saint Benoît

Les lettres qu'il convient de lire tout d'abord, sur la croix de saint Benoît, sont les quatre lettres placées entre les branches de la croix.

C S
P B

Elle signifient : *Cruz Sancti Patris Benedicti.*

(*Croix du saint Père Benoît.*)

C'est donc bien de la croix de saint Benoît qu'il s'agit. Sur la ligne perpendiculaire de la croix on lit :

C
S
S
M
L

Ces paroles veulent dire :

Cruz Sacra Sit Mihi Lux

(*Que la croix sainte soit ma lumière.*)

Sur la ligne horizontale de la même croix, on lit :

N D S M D

Ces paroles veulent dire :

Non Draco Sit Mihi Dux

(*Que le dragon ne soit pas mon chef.*)

Réunis aux précédentes, elles forment un vers latin. Le sens de ce vers est une protestation du chrétien exprimant sa confiance envers la sainte croix et sa résistance au joug que le démon voudrait lui imposer.

Autour de la médaille se trouve une plus longue inscription qui présente d'abord au-dessus de la croix le monogramme du Christ Jésus : I H S, *Jesus hominum salvator, Jésus sauveur des hommes.*

La foi et l'expérience nous enseignent assez la toute-puissance de ce nom divin.

Viennent ensuite, en commençant à droite, les caractères suivant :

V. R. S. N. S. M. V. S. M. Q. L. I. V. B.

Ils représentent deux autres vers latins :

Vade Retro, Satana Nunquam Suade Mihi Vana ;

Sunt Mala Quae Libas ; Ipse Venena Bibas.

Retire-toi, Satan, ne me conseille jamais les vanités ;

Le breuvage que tu verses est le mal ; bois toi-même les poisons

Ces paroles sont censées sortir de la bouche de saint Benoît ; celles du premier vers, lors de la tentation qu'il éprouva et dont il triompha par le signe de la croix ; celles du second vers, au moment où ses ennemis lui présentèrent un breuvage de mort qu'il découvrit en produisant le signe de vie sur le vase qui le contenait.

Le chrétien peut s'approprier ces paroles, toutes les fois qu'il est en butte aux tentations et aux insultes de l'ennemi invisible du salut. Notre-Seigneur a lui-même sanctifié les premiers mots : *Vade retro Satana, retire-toi, Satan*. Leur valeur est donc éprouvée en même temps qu'elle est garantie par l'Évangile lui-même.

Les *vanités* que le démon nous conseille sont les désobéissances à la loi de Dieu, les pompes et les fausses maximes du monde. Le *breuvage* que nous présente cet ange de ténèbres est le *péché* qui donne la mort à l'âme. Au lieu de l'accepter, nous devons le lui laisser, comme le partage qu'il s'est choisi lui-même.

LA MISSION

DU

B. LOUIS-MARIE GRIGNON DE MONTFORT

Dans l'Église

IL EST le 12 mai 1853 qu'a été prononcé à Rome le décret qui déclare les écrits du bienheureux serviteur de Dieu Louis-Marie Grignon de Montfort, exempts de toute erreur pouvant faire obstacle à sa canonisation. Dans son « *Traité* » sur la véritable dévotion à la très sainte Vierge, il écrit ces paroles prophétiques : « Je prévois clairement que des bêtes frémisantes viendront avec fureur pour déchirer de leurs dents diaboliques, ce petit écrit et celui dont le Saint-Esprit s'est servi pour l'écrire, ou du moins pour l'en-

« sevelir dans le silence d'un coffre afin qu'il ne paraisse
« point. »

Malgré cela, il en prophétise tout à la fois l'apparition et le succès. Tout ceci s'est accompli à la lettre : l'auteur était mort en 1716, et c'est comme par hasard que ce « *Traité* » fut retrouvé en 1842, encore manuscrit.

Le Bienheureux qui est prodigue de ses prophéties, au cours de son incomparable « *Traité*, » a écrit ces paroles à la page 34 : « Dieu veut que sa sainte Mère soit
« à présent plus connue, plus aimée, plus honorée que
« jamais elle n'a été ; ce qui arrivera sans doute, si les
« prédestinés entrent par la lumière et la grâce du Saint-
« Esprit, dans la pratique INTÉRIEURE et PARFAITE que je
« découvrirai. »

Eh bien ! ce temps prédit par le bienheureux de Montfort pour la propagation de son petit « *Traité*, » destiné à jouer un si grand rôle dans le salut des âmes, ce temps, d'après un personnage compétent, est maintenant arrivé.

Voici ses paroles : « L'accomplissement successif et
« continu des prédictions de Montfort, prouve que nous
« touchons au temps où l'enseignement de sa parfaite
« dévotion à la Sainte Vierge va se généraliser et s'uni-
« versaliser, pour amener le grand règne de Jésus et de
« Marie dans le monde. La catholicité est comme prépa-
« rée et disposée à recevoir, à goûter, à pénétrer son
« merveilleux enseignement. Il répond aux aspirations
« comme aux besoins de notre temps. Marie est un aimant
« sacré qui attire le monde à Jésus-Christ, son divin Fils. »

Et quand même nous n'aurions pas cette haute autorité, les bénédictions que la sainte Vierge se plaît à répandre, surtout depuis quelques années, sur la simple propagation de ce petit ouvrage, seraient plus que suffisantes pour nous faire croire à l'accomplissement des prophéties du bienheureux de Montfort.

L'auteur de la vie du bienheureux nous trace en quelques mots, une appréciation de son « Traité, » le chef-d'œuvre des ouvrages sur la sainte Vierge.

« La pénétration naturelle dont il était doué, son travail opiniâtre, ses immenses lectures et surtout son union avec Dieu, suppléèrent abondamment aux leçons des docteurs. De ces centaines d'étudiants qui fréquentaient la Sorbonne de son temps, il n'en est pas un seul, je crois, qui ait laissé un traité théologique de quelque valeur, tandis que le bienheureux de Montfort qui avait été privé de ces secours, nous a laissé l'admirable TRAITÉ DE LA VRAIE DÉVOTION A LA SAINTE VIERGE, l'ouvrage le plus remarquable sous le rapport de la profondeur de la pénétration, de la logique et de la beauté des théories. »

LE TRAITÉ DE LA VRAIE ET PARFAITE DÉVOTION porte si haut, et a une si grande perfection la dévotion à Marie qu'il étonna et effraya même les mieux préparés et les mieux disposés à le recevoir. On le regardait comme un obstacle presque insurmontable à la béatification du serviteur de Dieu, et voici qu'IL EST DEVENU L'UN DES PLUS BEAUX TITRES DE GLOIRE DE SON SAVANT ET PIEUX AUTEUR.

Rome, en l'examinant à fond, dans le procès des écrits du bienheureux de Montfort, qu'elle a jugés très favorablement, le recommande à la confiance et à la piété des fidèles, comme à l'étude des docteurs et des hommes apostoliques. Tous les penseurs avancés de nos jours dans l'étude de la connaissance des mystères du christianisme concernant la Vierge Immaculée et qui ont lu et médité ce petit ouvrage, l'ont trouvé admirable.

Le sentiment de théologiens célèbres de Rome est très favorable à ce petit chef-d'œuvre : « L'impression que produisent les écrits du bienheureux Grignon de Montfort, n'est pas la même que celle des ouvrages ordinaires. On y sent une onction intérieure, une paix, une consolation qui se trouve uniquement dans les écrits des âmes

privilégiées que Dieu favorise de lumières particulières.

L'Angleterre a aussi fourni son tribut de vénération au prophète, précurseur, apôtre et docteur de la vraie dévotion à la très sainte Vierge. Le Père Faber a voulu, avant de mourir, doter sa patrie du précieux « Traité » de la vraie dévotion.

Ce savant religieux, cette lumière de notre siècle, si connu par ses nombreux écrits, a pris la peine de traduire lui-même le « Traité » après l'avoir lu et relu, étudié et médité durant quinze ans.

Ce qu'a fait Son Eminence le Cardinal Vaughan, pour la propagation de cet ouvrage, est aussi de nature à nous le faire apprécier hautement : En 1884 et une seconde fois en 1892, il le fit imprimer pour le donner à ses prêtres.

Dans une lettre qu'il leur adressa, et que nous pouvons lire au commencement de l'édition anglaise, il leur recommande de suivre le conseil de Faber, de ne pas se contenter d'UNE SEULE LECTURE : « Je me permettrai d'avertir le lecteur que par une seule lecture, il sera loin de s'en rendre maître. Et j'ose ainsi parler, on trouve dans ce livre le sentiment de je ne sais quoi d'inspiré et de naturel qui va toujours en augmentant au fur et à mesure qu'on avance dans son étude. »

C'EST PAR LA TRÈS SAINTE VIERGE QUE JÉSUS-CHRIST EST VENU AU MONDE ET C'EST PAR ELLE QU'IL DOIT RÉGNER DANS LE MONDE.

« Quand viendra ce temps heureux où la divine Marie sera établie maîtresse et souveraine dans les cœurs ? Quand est-ce que les âmes respireront autant Marie que les corps respirent l'air ? Ce temps heureux ne viendra que quand on connaîtra et pratiquera la dévotion que j'enseigne. » (Prédiction du B. de Montfort.)

« Si nous devons croire les révélations des saints, Dieu veut EXPRESSÉMENT une plus grande dévotion envers sa

sainte Mère. Je ne crois pas qu'il y ait d'œuvre plus excellente et plus puissante pour arriver à ce but que la simple propagation du « Traité » du bienheureux de Montfort, » dit Faber.

.....
 A ceux qui désirent avoir une connaissance plus approfondie de ce chef-d'œuvre qui grandit au fur et à mesure qu'on avance dans son étude, je conseille :

- 1o Jésus régnant par Marie,
- 2o La mission providentielle du B. de Montfort,
- 3o La vie du B. de Montfort,

F.-X. LAVALLÉE, Ptre.

Sherbrooke, P. Q.

ETUDE SUR L'ORDO PROVINCIAL

de Montréal pour 1898 (13)

(Suite)

3o Décret sur l'ordre des mémoires aux vêpres

ORSQUE dans le courant du siècle dernier, il fallut commencer à simplifier, c'est-à-dire réduire à une commémoration, aux Ires vêpres, à Laudes, à la messe et aux 2mes vêpres les fêtes semi-doubles et doubles qui ne pouvaient trouver leur place avant la fin de l'année dans certains *ordos*, on se demanda quel ordre il fallait suivre entre les mémoires à vêpres. Les rubriques (tit. IX, n. II) et les décisions anciennes ne fournissaient pas de règle explicite pour ces sortes de cas. La sacrée congrégation des rites a donné sur ce sujet un décret général dont voici la teneur.

DECRETUM GENERALE

Cum jam alias Sacra Rituum Congregatio praestituerit ordinem in commemorationibus agendis ad Vesperas servan-

(13) Voir pour le premier article le numéro du 15 janvier p. 110, et pour le deuxième celui du 1er février, p. 178.

dum, maxime postquam Duplicia minora et Semiduplicia impedita ad instar Simplicium redigenda Rubricæ immutatæ indixerunt ; ad omnes ea super re controversias dirimendas eadem Sacra Rituum Congregatio declarat et statuit :

Post orationem diei, ante cæteras, commemorationem semper agendas esse de alio cujuscumque ritus festo, quod concurrat si locum habeat ; deinde reliquas juxta ordinem, quem seu Rubrica Generalis Breviarii Titul. IX, n. 11, seu Tabella occurrentiæ in eodem Breviario inscripta præcipiunt. Qui ordo sequentis tenoris est : 1. De Dominica privilegiata ; 2. De die octava ; 3. De duplici majori ; 4. De duplici minori, ad instar simplicium redactis ; 5. De Dominica communi ; 6. De die infra octavam Corporis Christi ; 7. De semiduplici ; 8. De die infra octavam communem, ad simplicem ritum pariter redactis ; 9. De feria majori vel Vigilia ; 10. De Simplici.

Atque ita servari mandavit.

Die 5 Februarii 1895.

CAJ. Card. ALOISI-MASELLA, S. R. C. Præf.

ALOISIUS TRIPEPI, Secret.

Désormais donc, l'office de la veille ou du lendemain, c'est-à-dire dont les matines et les petites heures ont été ou seront célébrées, quand bien même leur rite serait *simple*, aura la première mémoire aux vêpres, aussitôt après l'oraison de l'office. Les autres mémoires qui ne peuvent être que des mémoires d'offices *simplifiés*, viennent ensuite dans l'ordre selon lequel on ferait ces offices, s'ils n'étaient empêchés.

Tels sont les principaux décrets rendus depuis 1887. La lecture de ces textes et les quelques explications qui les accompagnent, permettront de mieux comprendre la différence qui existe entre l'ordo de 1887 et celui de 1898.

II.—Applications des nouveaux décrets

Voyons maintenant l'application de ces divers décrets à la rédaction de l'*Ordo divini officii recitandi et missæ celebrandæ pro anno 1898*, et la raison des divergences qu'il présente avec l'ordo de 1887. On se

rappelle le motif de cette comparaison, c'est que la lettre dominicale et la date de la fête de Pâques sont les mêmes en ces deux années.

Mois de janvier

Le mois de janvier dans l'ordo de 1898 ne présente que deux différences avec le premier mois de l'année 1887, à savoir la fête de la sainte Famille au 23 à la place de celle des Epousailles de la sainte Vierge, et celle de saint Raymond de Pennafort au 28, jour occupé par la fête simple de sainte Agnès, et laissé libre de droit commun pour la translation accidentelle de la fête du Saint-Nom de Jésus.

10 Pour ce qui regarde la fête de la sainte Famille, elle était jusqu'à ces années dernières, célébrée le 2^{me} dimanche après Pâques. En 1893 le Saint-Siège a publié un nouvel office et une nouvelle messe, du rite double majeur, destinés à remplacer partout où l'on faisait cette fête, l'ancien office et l'ancienne messe. De plus, le décret désignait le 3^{me} dimanche après l'Épiphanie pour la célébration de cette fête. Comme nous faisons déjà cette fête, en vertu d'un indult provincial, nous avons adopté l'office, la messe et la date exigés par le nouveau décret, en conservant toutefois le rite de 2^{me} classe et le privilège de translation.

Cette année, le 3^{me} dimanche après l'Épiphanie tombant le 23 janvier, il a fallu transférer au premier jour libre, c'est-à-dire au 3 février, la fête des Epousailles de la sainte Vierge.

20 La seconde différence provient d'une fixation de la fête de saint Raymond de Pennafort, approuvée par la sacrée congrégation des rites pour notre calendrier provincial. Il n'y a pas lieu de nous en occuper ici.

Les décrets rapportés ci-dessus ne trouvent pas leur application dans le mois de janvier. J. S.

(A suivre.)



SAINT PIERRE FOURIER

CURÉ DE MATTAINCOURT

Pierre Fourier naquit à Mirecourt le 30 novembre 1565 et fit ses études à l'Université de Pont-à-Mousson. A l'âge de vingt ans, il entra chez les Chanoines réguliers de chamouzey, y fit profession en 1587 et fut ordonné prêtre le 25 février 1589. Entre trois bénéfices qu'on lui offrit, il choisit la cure de Mattaincourt, qui avait si mauvaise réputation qu'elle était appelée la *petite Genève*, et en prit possession le 5 juin 1597. Il fonda diverses œuvres pour ses paroissiens, parmi lesquelles la première Société de secours mutuel sous le nom de *Bourse de Saint-Epvre*, puis la Congrégation de Notre-Dame pour l'instruction des jeunes filles. Persécuté à cause de son patriotisme, il fut obligé de s'exiler en 1636 et mourut à Gray le 9 décembre 1640.

Dieu honora son serviteur par un grand nombre de miracles. Benoît XIII le béatifica le 29 janvier 1730, et Léon XIII l'a mis au nombre des saints le 27 mai 1897.

DECRETS ET SOLUTIONS

La lunule de Postensoir

SS. Hostia reponi potest intra duo crystallata modo sint bene clausa, neque illa tangat.

DUBIUM

In plurimis Galliae Ecclesiis atque Oratoriis usus invaluit postremis temporibus sacram Hostiam quæ in Ostentorio exponenda est, recondendi intra duo crystallata apte coherentia, eamque in Tabernaculo reponendi absque ulla capsula, seu custodia. Hinc a Sacrorum Rituum Congregatione expostulatum fuit : An ejusmodi praxis licita sit ?

Atque eadem Sacra Congregatio, ad relationem subscripti Secretarii, exquisito etiam voto Commissionis liturgicæ, ac remature perpensa, proposito Dubio respondendum censuit : Affirmative ; dummodo sacra Hostia in dictis crystallatis bene sit clausa, atque crystallata non tangat, iuxta alia decreta.

Atque ita rescripsit die 14 Januarii 1898.

C. Card. MAZZELLA, *Præf.*,

D. PANICI, *Secr.*

LE MONDE RELIGIEUX

Rome. — Nous avons déjà parlé de la confrérie romaine de Notre-Dame de la compassion établie à Rome, dans l'église de Saint-Sylvestre *in-capite*, pour la conversion de l'Angleterre. Le jour de l'inauguration, 2 février, l'Éme Parocchi a prononcé une chaleureuse exhortation en faveur de la ligue de prières désormais établie dans la capitale du catholicisme. Et il a fait ressortir, comme dans une magnifique vision des résultats attendus, les bienfaits que la foi romaine étendra de plus en plus le jour où elle aura, parmi ses auxiliaires, l'influence britannique. Puis, s'inspirant de la lettre papale *ad Anglos*, il a montré dans les qualités naturelles et surnaturelles du peuple anglais la meilleure préparation de son retour à l'unité catholique : dans l'ordre naturel,

en effet, ses qualités, dit le pieux cardinal, brillent par la loyauté, la noblesse de caractère, l'esprit à la fois théorique et pratique, l'entente de toutes les affaires ; dans l'ordre surnaturel, l'éminent orateur en a loué l'esprit religieux, le respect de la hiérarchie, l'amour de la tradition jusque dans les errements qui ont porté plusieurs de ses citoyens à soutenir la légitimité des ordinations anglicanes, enfin l'étude approfondie des saintes Ecritures.

Tout cela a merveilleusement préparé l'Angleterre à revenir pleinement à la foi catholique. Aussi bien, a dit Son Eminence, il ne s'agit pas du reniement d'un glorieux passé, mais d'un salutaire retour aux plus belles traditions de l'île des Saints. Si les qualités naturelles et surnaturelles n'y suffisent pas encore, c'est qu'il y faut la grâce illuminatrice de l'intelligence et cette détermination efficace de la volonté qui ne s'obtiennent que par la prière. De là, la nouvelle confrérie fondée à cet effet à Rome, dans une église particulièrement fréquentée par la colonie britannique, de même qu'elle l'a été à Paris auprès des Sulpiciens, en souvenir de leur fondateur, M. Olier, qui offrit sa vie pour la conversion de l'Angleterre. Le cardinal Parocchi a terminé par une touchante invocation à la Vierge Marie, la priant de prendre en pitié ce grand peuple qui fut appelé sa « dot » et qu'elle saura sans doute ramener à l'union avec le Pontife romain, représentant du Christ.

Orange. — Un décret approuve, d'une manière définitive, l'institut des Oblats de Saint-François de Sales, de Troyes. et ses constitutions.

Les Oblats ont plusieurs missions confiées à leurs soins, notamment, sur les bords du fleuve Orange.

La préfecture du fleuve Orange a été établie par un décret de la S. C. de la Propagande du 17 juin 1885 : elle comprenait, d'abord, le pays qui s'étend de l'ouest à l'est le long de la rive gauche de l'Orange, sur une étendue d'en-

viron 600 à 700 kilomètres ; en 1888, le grand Namaqualand vint s'y ajouter.

Les principales stations sont Pella que fondèrent les premiers prêtres qui visitèrent, il y a quarantaine d'années, les contrées bordant le fleuve, et Springbrok, la capitale, où résident les représentants du gouvernement central. Ces deux points sont séparés par une distance que l'on parcourt en six jours, au milieu de vastes solitudes. Il est important que les missionnaires s'établissent, maintenant, à Port-Noloth où le gouvernement anglais leur a concédé le terrain nécessaire à la construction d'une chapelle avec des écoles, et qu'ils pénètrent dans la colonie allemande du Namaqualand.

Sénégal. — Le vicaire apostolique de la Sénégambie, de la congrégation des PP. du Saint-Esprit, a la charge aussi de la préfecture du Sénégal, qui comprend les paroisses de Saint-Louis, Gorée, Rufisque et Dakar.

Dans cette partie du pays confié au zèle du prélat, se trouve, entre diverses stations, celle de Thiès, fondée il y a dix ans, où les Pères dirigent un pénitencier que M. le ministre des colonies a visité au mois d'octobre dernier. Pour répondre aux désirs de l'administration, les missionnaires ont créé là un jardin destiné à tenter l'acclimatation de produits d'autres contrées.

Mésopotamie. — Dans le courant du mois dernier, les Carmes de Mésopotamie ont fêté le 40^e anniversaire de l'arrivée, dans la mission, du T. R. P. Marie-Joseph de Jésus, leur supérieur. A cette occasion, M. Rouet, vice-consul de France, a demandé et obtenu les palmes académiques pour ce respectable religieux qui, depuis 1858, a travaillé à répandre dans Bagdad et toute la région, la connaissance de notre langue et l'amour de notre pays. Sous la direction du T. R. P. Marie-Joseph, l'école de la capitale a fait de tels progrès que le collège des Pères est devenu un important établissement.

sur lequel flotte le drapeau français. L'église des Francs dont la coupole domine la ville, d'autres édifices dépendant de la mission, à Bagdad, à Amarach, à Bassorah, sont dus à l'initiative et à l'activité du vénéré supérieur.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages recommandés par la Revue

OFFICIAL HANDBOOK OF THE DOMINION OF CANADA, published by authority of the Minister of the Interior, Aug. 1897.

ANNUAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE TEMPÉRANCE DE L'ÉGLISE SAINT-PIERRE DE MONTRÉAL, 1898-1899.

LE CANADA ECCLÉSIASTIQUE, *Almanach annuaire du clergé canadien, publié par Cadieux & Derome, pour l'année 1898.*

HOFFMAN'S CATHOLIC DIRECTORY, 1898. Complete edition. M. H. Wiltzirs & Co., Milwaukee, Wis.
En mains quelques exemplaires reliés que nous pourrons céder à \$ 1.00 franco.

MANUEL ABRÉGÉ DU SYSTÈME MÉTRIQUE par J. L. Vincent, Montréal, C. O. Beauchemin & fils.

DISCOURS sur la loi de l'Instruction Publique prononcé par l'Hon M. Thos. Chapais, devant le Conseil Législatif, le 10 janvier 1898. (Québec, L. I. Demers & Frère.)

LE SCAPULAIRE DE NOTRE-DAME DU MONT-CARMEL, par l'abbé J. T. Savaria, chan. hon., Institution des Sourds-Muets, Mile-End.

Excellent ouvrage, de lecture agréable, et formant un traité théorique et pratique complet sur le scapulaire.

A répandre à profusion parmi les fidèles.

OBITUAIRE

Mgt VINCENT CLEARY, archevêque de Kingston, décédé le 24 février.

M. JOSEPH MORIN, curé de Saint-Jacques-le-Mineur, décédé le 23 février.

(Société d'une messe et caisse ecclésiastique.)